

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Délibération n° DE_2024_071

Le 02 décembre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, MASNATA Mallaury, SIMOND Bruno, TERROT Stéphanie, TURC Jack et VANDENOOT Noémie.

Absente excusée : TERROT Stéphanie (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Absents : MASNATA Mallaury et TURC Jack

Secrétaire : HERMANT Marie-Odile

OBJET : Fêtes de fin d'année 2024 – Attribution de bons d'achat

M. DESSUS annonce que cette année, le repas des Aînés aura lieu le dimanche 15 décembre 2024. Il explique que les Aînés qui ne peuvent être présents au repas, recevront comme l'année dernière un bon d'achat de 30€ qu'ils pourront utiliser à leurs convenances dans les commerces bourdelois.

Les bons d'achat d'une valeur de 50€ à l'attention du personnel communal est reconduit cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de donner un bon d'achat de 30€ à valoir chez les commerçants partenaires aux personnes bourdeloises de plus de 75 ans qui n'ont pas été présentes au repas des Aînés.

DECIDE de donner un bon d'achat de 50€ à valoir chez les commerçants partenaires au personnel communal.

DIT que les factures seront imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
T. DIDIER

